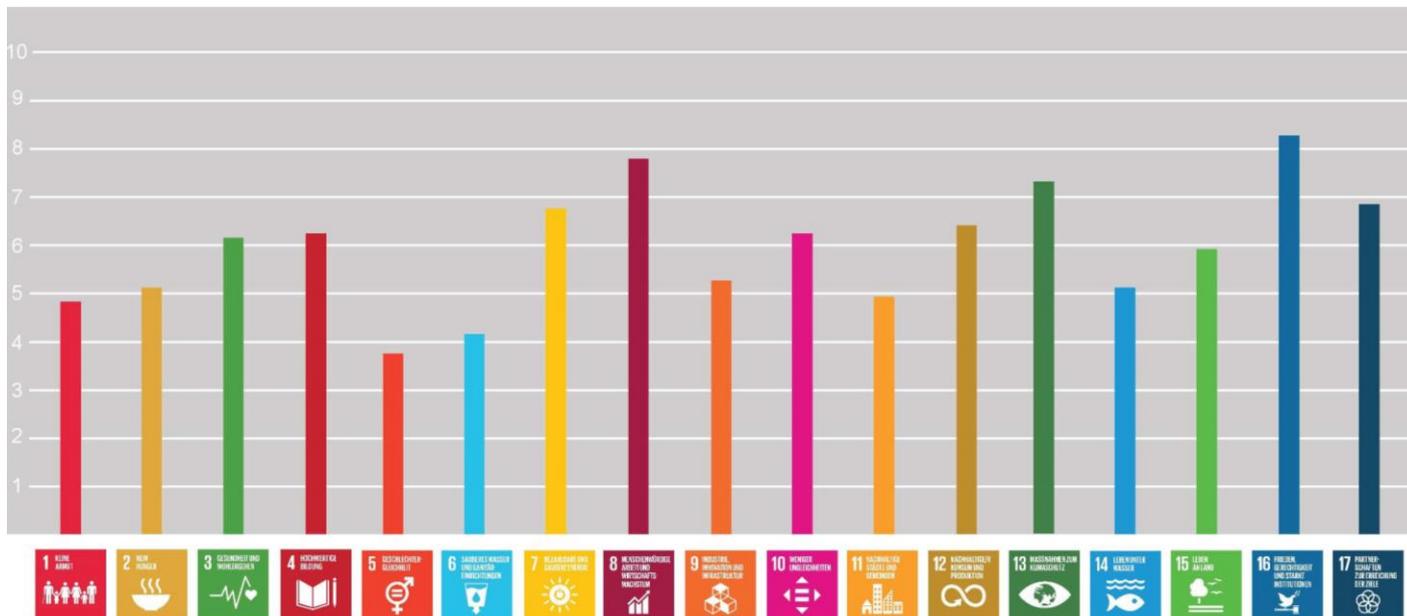




# Où se situe votre commune sur l'échelle du développement durable ?

## Guide pratique accompagnant le profilographe communal du développement durable

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement



Où se situe votre commune sur l'échelle du développement durable ?  
**Guide** pratique accompagnant le profilographe communal du développement durable

## **Impressum**

### Copyright

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement du canton de Berne (DEEE)  
Office de l'environnement et de l'énergie (OEE)

1re édition 2007

2e édition entièrement remaniée 2021

Réalisation 2e édition  
Marius Christen, SusCon  
Tobias Andres, OEE

Le guide pratique peut être téléchargé sur le site Internet de l'OEE : [www.be.ch/dd](http://www.be.ch/dd) (> DD dans la commune).

### **Adresse de référence pour le profilographe communal du développement durable (fichier Excel)**

Office de l'environnement et de l'énergie (OEE)  
Section Coordination environnementale et développement durable  
Laupenstrasse 22, 3008 Berne  
Laupenstrasse 22, 3008 Bern  
+41 31 633 36 51  
[info.aue@be.ch](mailto:info.aue@be.ch)

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
1.1	A quoi sert le profilographe communal ? .....	4
1.2	Sur quoi se base le profilographe et comment est-il utilisé ?.....	4
1.3	Quel rôle joue le profilographe dans une politique communale axée sur le développement durable ?.....	4
<b>2.</b>	<b>Les préparatifs .....</b>	<b>5</b>
2.1	Quelles questions doivent être clarifiées en premier lieu ?.....	5
2.2	Comment constituer l'équipe d'évaluation ? .....	5
<b>3.</b>	<b>La pratique .....</b>	<b>6</b>
3.1	Quelles sont les principales étapes d'utilisation ? .....	6
3.1.1	Les trois phases dans le détail .....	6
3.2	Comment le profilographe est-il structuré ? .....	8
3.3	Comment attribuer une valeur aux différents indicateurs (= constatation des faits) ? .....	9
3.4	À quoi faut-il veiller lors de l'évaluation individuelle des indicateurs ainsi que de la consolidation en équipe (= atelier de consolidation) ? .....	10
3.5	Quels résultats le profilographe communal livre-t-il ?.....	10
3.5.1	Grille « Évaluation 1 » par champ thématique .....	11
3.5.2	Grille « Évaluation 2 » par indicateur .....	12
3.5.3	Grille « Évaluation 3 » par ODD .....	13
3.6	Comment les résultats sont-ils utilisés pour la suite du processus de DD?.....	13
<b>4.</b>	<b>Étape suivante : concevoir l'avenir .....</b>	<b>14</b>
<b>5.</b>	<b>Informations complémentaires .....</b>	<b>15</b>
<b>6.</b>	<b>Annexe : indicateurs et commentaires .....</b>	<b>16</b>

## 1. Introduction

### 1.1 A quoi sert le profilographe communal ?

Le profilographe communal est un instrument simple d'utilisation destiné à effectuer une évaluation globale et systématique des communes du point de vue du développement durable (DD). Il permet d'identifier et d'évaluer les forces et les faiblesses d'une commune.

Il est constitué d'une gamme d'indicateurs, auxquels il s'agit d'attribuer une valeur. Le profilographe communal peut en principe être utilisé dans toutes les communes, quelle que soit leur taille. Il n'est pas nécessaire de recueillir des informations spécifiques au préalable.

Le profilographe aide à établir un profil qualitatif des forces et des faiblesses de la commune (profil DD). Celui-ci permet d'identifier dans quels domaines il est nécessaire d'intervenir pour renforcer le développement durable au sein de la commune. Il n'est cependant pas approprié pour effectuer une comparaison avec d'autres communes (benchmarking). Outre le résultat, le processus est également important. L'utilisation du profilographe permet d'élaborer une vision consensuelle et nuancée de la commune.

### 1.2 Sur quoi se base le profilographe et comment est-il utilisé ?

Le profilographe s'articule autour des trois dimensions du développement durable que sont l'environnement, l'économie et la société. Des thèmes importants de la gestion communale sont également pris en compte. Cela permet de garantir que les objectifs du développement durable sont saisis, mais également les moyens et les possibilités de la commune pour pouvoir atteindre ces objectifs. L'instrument comprend en tout 125 indicateurs répartis dans 33 champs thématiques.

Le profilographe s'oriente désormais sur l'Agenda 2030 de l'ONU, sur les 17 objectifs internationaux de développement durable (ODD) <sup>1</sup> ainsi que sur les sous-objectifs suisses<sup>2</sup>. Il traduit ces objectifs au niveau communal et permet ainsi d'évaluer la situation de la commune par rapport aux objectifs nationaux et internationaux de développement durable.

Le profilographe se base sur le programme de tableurs Excel. L'évaluation de la situation est effectuée en deux étapes. Un profil des forces et des faiblesses est d'abord élaboré. Le profil ainsi obtenu fournit un premier aperçu des principaux points forts et faibles d'une commune. Dans un deuxième temps, il s'agit d'émettre un jugement sur les forces et les faiblesses constatées (voir détails au chapitre 3).

### 1.3 Quel rôle joue le profilographe dans une politique communale axée sur le développement durable ?

L'utilisation du profilographe est la première étape du processus d'intégration du développement durable dans la gestion de la commune (processus de DD) <sup>3</sup>. Il répond à la question « Où se situe notre commune sur l'échelle du développement durable ? ». Si une réponse a été apportée à cette question et que les forces et les faiblesses de la commune du point de vue du DD sont connues, la commune peut décider dans quelle direction elle souhaite se développer. Les résultats du profilographe fournissent une contribution fondamentale à l'élaboration d'autres éléments constitutifs d'une politique communale durable

<sup>1</sup> <https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home.html>

<sup>2</sup> [https://www.ere.admin.ch/dam/ere/fr/dokumente/nachhaltige\\_entwicklung/dokumente/hilfsmittel/targetsite\\_zielsetzungen\\_bund.xlsx/download.xlsx/Tar-gets%20und%20Zielsetzungen%20des%20Bundes\\_FR.xlsx](https://www.ere.admin.ch/dam/ere/fr/dokumente/nachhaltige_entwicklung/dokumente/hilfsmittel/targetsite_zielsetzungen_bund.xlsx/download.xlsx/Tar-gets%20und%20Zielsetzungen%20des%20Bundes_FR.xlsx)

<sup>3</sup> Voir rapport fondamental « Introduction à la politique communale orientée DD », OEE, 2006

(notamment des lignes directrices communales ainsi qu'un programme de législature). Mais le profilographe peut par exemple également être utilisé au début d'une révision de l'aménagement local.

L'état des lieux effectué avec le profilographe peut être répété régulièrement (p. ex. à la fin d'une législature) afin d'identifier les évolutions au niveau des forces et des faiblesses et de vérifier si l'utilisation des instruments de pilotage (p. ex. programme de législature) a permis de renforcer les forces et de remédier aux faiblesses.

## **2. Les préparatifs**

### **2.1 Quelles questions doivent être clarifiées en premier lieu ?**

Avant de pouvoir utiliser le profilographe dans une commune, il faut se poser les questions suivantes :

- Dans quel but la commune veut-elle utiliser le profilographe ? Quel est l'objectif de l'état des lieux ? A quoi les résultats vont-ils servir ?
- Qui assurera la direction du projet ?  
(souvent le/la maire, avec le soutien du/de la secrétaire communal-e)
- Quelles seront les personnes qui formeront l'équipe chargée de l'évaluation ?  
(voir chapitre 2.2).
- Comment les étapes du projet et le calendrier se présentent-ils ?  
(voir chapitre 3)
- Comment s'assurer que les membres de l'équipe d'évaluation possèdent bien les connaissances nécessaires en matière de développement durable ?

Remarque :

Une documentation ad hoc peut être obtenue gratuitement auprès de l'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) ([www.be.ch/dd](http://www.be.ch/dd)). Ce dernier propose également aux communes une introduction au développement durable et à l'utilisation du profilographe communal.

- La commune dispose-t-elle en interne du savoir-faire nécessaire pour pouvoir utiliser le profilographe de façon autonome ou doit-elle faire appel à des tiers ?

Remarque :

L'OEE soutient financièrement le suivi de l'utilisation du profilographe par un bureau de conseil privé externe (plus d'informations sur [www.be.ch/dd](http://www.be.ch/dd)). Il est recommandé d'opter pour un suivi externe (au plus tard à partir de l'étape 5 du projet ; cf. chapitre 3).

- De quelles données chiffrées et factuelles pouvant servir à l'évaluation des différents indicateurs la commune dispose-t-elle déjà ? Qui recueille ces données ?  
(voir chapitre 3)

### **2.2 Comment constituer l'équipe d'évaluation ?**

La taille et la composition de l'équipe d'évaluation sont fonction de la taille de la commune. Dans une commune de petite taille, une équipe d'évaluation constituée du Conseil et du/de la secrétaire communal-e est généralement suffisante. Dans une commune plus grande, il est judicieux d'agrandir le cercle des participant-e-s en faisant appel à des experts aussi bien internes qu'externes, qui connaissent particulièrement bien la commune ou certains aspects importants de la commune.

Le travail avec le profilographe et la confrontation avec le développement durable déclenchent des processus d'apprentissage chez les membres de l'équipe. C'est pourquoi il sera de préférence fait appel à des personnes qui seront aussi associées à la suite des travaux (élaboration des lignes directrices p. ex.).

L'équipe d'évaluation peut par exemple se composer des membres suivants :

- le Conseil communal au complet
- le ou la secrétaire communal-e
- des représentants et représentantes des domaines techniques importants de l'administration communale (en règle générale, des cadres administratifs, des administrateur·trice·s des finances, des administrateur·trice·s du bâtiments, des responsables des services sociaux)
- des représentants et représentantes de commissions importantes
- des tiers qui apportent un point de vue extérieur ou détiennent un savoir-faire supplémentaire (associations professionnelles, communes bourgeoises, citoyen·ne·s, expert·e·s, etc.)

L'équipe d'évaluation dans son ensemble doit répondre aux exigences suivantes:

- être bien familiarisée avec la notion de développement durable
- bien connaître la commune (particularités locales, chiffres et repères, valeurs et besoins de la population)
- disposer des compétences techniques et théoriques requises pour les différents champs thématiques correspondant aux trois dimensions du développement durable (environnement, économie, société) et à la gestion de la commune

Exigences posées aux membres de l'équipe d'évaluation à titre individuel :

- manifester de l'intérêt pour la notion de développement durable
- manifester de l'intérêt pour participer au développement futur de la commune et poursuivre des buts d'utilité publique (et non pas défendre seulement des intérêts particuliers)
- se montrer prêt·e à participer à une évaluation aussi objective que possible de la situation
- se montrer prêt·e à prendre des décisions par consensus pour évaluer la situation de la commune

Si tous les membres de l'équipe d'évaluation ont à peu près le même niveau de connaissances sur la commune (conseillères et conseillers communaux, qui connaissent très bien la commune), chaque membre examinera l'ensemble des champs thématiques. Si l'on fait appel au contraire à des expert·e·s, il est plus logique de leur confier uniquement les champs thématiques relevant de leur domaine de spécialité

### **3. La pratique**

#### **3.1 Quelles sont les principales étapes d'utilisation ?**

Le travail avec le profilographe s'articule en trois phases A, B et C, qui sont présentées ci-après de manière détaillée :

- A : Préparation : fixation des objectifs, planification du projet
- B : Réalisation : état des lieux
- C : Suivi : mise en valeur des résultats

##### **3.1.1 Les trois phases dans le détail**

###### **A : Préparation : fixation des objectifs, planification du projet**

###### **1. Premier contact avec l'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE)**

Il est recommandé de contacter l'OEE assez tôt, c'est-à-dire avant la planification détaillée, afin de fixer les objectifs de l'état des lieux et de discuter des modalités approximatives. Ce premier entretien permettra aussi d'identifier à temps les éventuels obstacles (si une personne a déjà été mandatée à

ce moment-là pour effectuer le suivi externe, cet entretien peut également avoir lieu entre cette personne et l'OEE).

2. Première rencontre avec l'équipe d'évaluation (temps imparti : une heure et demie à deux heures)  
La première rencontre sert à poser les bases du processus d'évaluation (objectifs, marche à suivre, calendrier). Il s'agit également de transmettre les contenus principaux du développement durable, de la gestion orientée sur les objectifs et sur les effets, de l'évaluation de la situation en tant que base de conception de l'avenir (par ex. lignes directrices de la commune), et de l'utilisation du profilographe communal. Afin que tous les membres de l'équipe d'évaluation aient la même situation de départ pour l'évaluation individuelle, il convient également de clarifier qui recueillera les données factuelles et chiffrées déjà disponibles (en règle générale le/la secrétaire communal-e).

## **B: Réalisation : état des lieux**

3. Evaluation individuelle des indicateurs du profilographe par les membres de l'équipe d'évaluation (temps imparti : deux à trois heures)  
Chaque membre procède à l'évaluation par voie électronique via le document Excel. La question principale est la suivante : « Dans quelle mesure les indicateurs s'appliquent-ils à ma commune ? ». Pour des remarques pratiques concernant les évaluations individuelles, voir chapitre 3.4.
4. Regroupement des évaluations individuelles  
Le regroupement des évaluations effectuées individuellement pour chaque indicateur est important en vue de la consolidation des résultats au sein de l'équipe d'évaluation. Il peut être effectué par la commune elle-même ou par la personne effectuant le suivi externe. Pour le regroupement des évaluations, un outil Excel séparé est disponible, qui peut être obtenu auprès de l'OEE.
5. Discussion et consolidation des évaluations au sein de l'équipe d'évaluation (= atelier de consolidation) (temps imparti : une demi-journée)  
Il s'agit ici de consolider les résultats des différents membres de l'équipe. La discussion se base sur la question suivante : « Dans quelle mesure les indicateurs s'appliquent-ils à notre commune ? ». Pour des remarques pratiques concernant la consolidation des résultats au sein de l'équipe d'évaluation, voir chapitre 3.4.
6. Détermination des principales forces et des faiblesses de l'équipe d'évaluation (= atelier d'évaluation) (temps imparti : une demi-journée)  
Cette étape consiste à émettre un jugement sur les résultats de l'étape précédente. La discussion se base sur la question suivante : « Comment évaluons-nous les forces et les faiblesses de notre commune ? » et « Quelles forces et quelles faiblesses sont pertinentes pour le développement à long terme de notre commune et peuvent être influencées par la commune ? ». Les évaluations du profilographe consolidé (voir chapitre 3.5) et les deux questions guidant la discussion permettent de déterminer les principales forces et les faiblesses de la commune ainsi que les besoins d'intervention. Pour préparer ou structurer l'atelier d'évaluation, la grille « Besoin d'intervention » peut être utilisée de manière optionnelle dans l'instrument Excel (voir chapitre 3.2). En complément, des opportunités et risques externes importants (p. ex. mégatendances, nouvelles lois) peuvent également être définis. Les forces et les faiblesses (ainsi que les opportunités et risques potentiels) pour lesquelles un besoin d'intervention est constaté peuvent être regroupées en champs d'action (thèmes) (p. ex. analogues aux champs thématiques DD). Ces champs d'action (thèmes) peuvent être utilisés comme base pour la structuration des lignes directrices de la commune et du programme législatif (voir chapitre 4)..

### **Remarque : Pourquoi l'état des lieux compte-t-il toujours deux étapes?**

Pour l'utilisation du profilographe communal, il est absolument essentiel de faire la différence entre la constatation des faits et l'émission d'un jugement. Chaque procédure d'évaluation systématique comprend ces deux étapes qu'il s'agit impérativement d'effectuer séparément. La première étape (B3 à B.5 ci-dessus) consiste à constater les faits (« L'objet est rouge »), et la deuxième (B.6 ci-dessus) à émettre un jugement (« La couleur rouge ne me plaît pas »). L'exemple ci-dessous permet d'illustrer la marche à suivre :

Indicateur : « L'offre culturelle est importante et diversifiée ».

Constater les faits : Aucune manifestation culturelle n'est proposée dans la commune et aucune activité en dehors de la commune n'est soutenue financièrement. On placera par conséquent une coche dans la colonne 1 (le 1 signifiant pas diversifiée du tout). Le profilographe enregistre cet état de fait parmi les faiblesses.

Émettre un jugement : Dans le cadre du jugement qui s'ensuit, cette faiblesse n'est pas ressentie comme un problème, car les habitants bénéficient d'une vaste offre culturelle dans la ville voisine. Cette faiblesse n'implique par conséquent aucun besoin d'intervention.

### C: Suivi : mise en valeur des résultats

#### 7. Séance de clôture pour la planification du processus de DD ultérieur

L'état des lieux permet d'établir un **profil forces-faiblesses** consolidé de la commune et **d'identifier les besoins d'intervention et les champs d'action**. Si cela n'a pas déjà été fait lors de la phase de préparation, il convient de déterminer lors de la séance de clôture comment ces résultats peuvent être utilisés pour les étapes ultérieures d'une politique communale orientée sur le développement durable (p. ex. comment élaborer des lignes directrices de la commune et/ou un programme de législation sur cette base ; voir chapitre 4).

Cette séance peut être effectuée par un groupe central (p. ex. maire, responsable administrative, personne effectuant le suivi externe).

### 3.2 Comment le profilographe est-il structuré ?

Le profilographe communal, conçu sous forme de fichier Excel, comprend une grille de saisie, trois grilles d'évaluation ainsi qu'une grille optionnelle de saisie des besoins d'intervention.

#### – Grille de saisie :

Chaque indicateur est évalué sur une échelle de 1 à 10. Chaque évaluation peut être motivée en ajoutant un commentaire dans le champ prévu à cet effet.

Pour chaque champ thématique, il est possible d'assortir les indicateurs existants d'un indicateur supplémentaire (toutefois, il n'est possible d'ajouter qu'un seul complément par champ thématique). Il n'est pas autorisé de supprimer des indicateurs.

#### – Grille « Évaluation 1 » par champ thématique

Les valeurs d'évaluation cochées sont analysées automatiquement et représentées sous forme graphique (histogrammes) et sous forme numérique (moyennes) pour tous les champs thématiques.

#### – Grille « Évaluation 2 » par indicateur

Les valeurs cochées sont représentées graphiquement (histogrammes).

#### – Grille « Évaluation 3 » d'après les ODD

Les valeurs cochées sont automatiquement agrégées d'après les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 (ODD) et représentées graphiquement.

#### – Grille « Besoin d'intervention » (utilisation optionnelle)

Les valeurs d'évaluation cochées et les commentaires issus de la grille de saisie seront représentés automatiquement. Pour chaque indicateur, il est possible de préciser a) s'il s'agit d'une force ou d'une faiblesse pertinente pour le développement à long terme de la commune (colonne G) et b) si la commune dispose d'une marge de manœuvre dans ce domaine (colonne H). Si ces deux critères sont remplis, la commune peut décider d'intervenir. Les données fournies doivent servir de base de discussion pour l'atelier d'évaluation. Elles indiquent où pourraient se trouver des besoins d'intervention. Le besoin d'intervention définitif sera défini par l'équipe d'évaluation lors de l'atelier d'évaluation.

La grille « Besoin d'intervention » peut soit être remplie individuellement en préparation de l'atelier d'évaluation (voir étape de projet B.6) soit être utilisée pendant l'atelier d'évaluation pour structurer la discussion. Selon les besoins, il est également possible de travailler sans cette grille, par exemple si les travaux sont effectués en groupe ou si l'on craint que l'utilisation de la grille limite la créativité.

### 3.3 Comment attribuer une valeur aux différents indicateurs (= constatation des faits) ?

Il s'agit d'attribuer une valeur de 1 à 10 à chacun des 125 indicateurs figurant dans la grille de saisie. Il suffit pour ce faire de cocher la case correspondante. Un 10 signifie que, par rapport à la situation la plus favorable, l'indicateur correspond parfaitement à la situation de votre commune. Un 1 signifie que, par rapport à la situation la plus favorable, l'indicateur ne s'applique absolument pas à votre commune. Mais que signifie « la situation la plus favorable » ?

L'indication d'une valeur cible n'est possible que pour quelques rares indicateurs (voir colonne « valeur cible » dans la grille de saisie). Si cette **valeur** est atteinte (situation la plus favorable dans le sens du développement durable), il faut opter pour le chiffre 10. Etant donné qu'il n'existe cependant aucune valeur cible pour la plupart des indicateurs, les aides suivantes doivent être prises en compte.

En annexe de ce guide, des **commentaires et des exemples** sont mentionnés pour chaque indicateur avec des remarques concernant la situation la plus favorable.

Il est également possible de travailler avec le **cadre de référence** « communes du canton de Berne » ; il s'agit de comparer sa propre commune avec toutes les autres communes du canton de Berne. La valeur 1 signifie que, par rapport à la meilleure commune du canton de Berne, l'indicateur ne s'applique absolument pas à votre commune. La valeur 10 signifie que, par rapport à la meilleure commune du canton de Berne, l'indicateur correspond parfaitement à la situation de votre commune ou que la commune fait partie des meilleures dans le canton de Berne pour cet indicateur. Le cadre de référence doit rester le même pour l'évaluation de tous les indicateurs.

**L'intuition** des personnes effectuant l'évaluation est également une aide importante. Tous les membres de l'équipe d'évaluation habitent ou travaillent dans la commune et ont en général une bonne perception des forces et faiblesses de celle-ci.

### Saisie

**Profilographe communal du DD: tableau de saisie**

Commune  
 Commune modèle  
 Date  
 03.03.2022  
 Evaluation effectuée par  
 Conseil municipal et cadre de l'administration

**Cadre de référence**  
 Communes du canton de Berne

**Légende:**  
 1: Par rapport à la situation la plus favorable l'affirmation ne s'applique absolument pas  
 10: Par rapport à la situation la plus favorable l'affirmation s'applique très précisément

	Valeur cible	Saisie [x]										Valeur	Commentaire		
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
<b>ENVIRONNEMENT</b>															
<b>Biodiversité</b>															
														8	
														4	
														3	
<b>Nature et paysage</b>															
														8	
														7	

**Possibilité d'ajouter des indicateurs supplémentaires**

**Valeur cible**

**Cocher une valeur entre 1 et 10 ; 1-4 = faiblesse, 7-10 = force**

**Notation numérique (automatique)**

### 3.4 À quoi faut-il veiller lors de l'évaluation individuelle des indicateurs ainsi que de la consolidation en équipe (= atelier de consolidation) ?

Il convient de tenir compte des remarques pratiques suivantes pour l'évaluation individuelle des indicateurs :

- Il convient d'adopter une attitude aussi objective que possible et de ne pas représenter d'intérêts particuliers.
- Il faut prendre en compte toutes les données et tous les faits lors de l'attribution d'une note ; les commentaires sur les indicateurs comprennent des remarques sur les données disponibles (voir annexe). Il est notamment recommandé de consulter le jeu d'indicateurs DD pour les communes : <https://www.ne.sites.be.ch/fr/start/ne-gemeinde/ne-indikatorenset-gemeinden.html>.
- Il y a lieu de tenir compte des commentaires et exemples fournis en annexe afin de pouvoir évaluer les indicateurs de la manière la plus objective possible.
- Il ne faut pas seulement tenir compte des faits, mais aussi de son intuition.
- Il convient de fournir des évaluations claires et audacieuses ; ne cocher les chiffres 5 ou 6 que si la commune se situe vraiment dans des valeurs moyennes (trop de valeurs moyennes tendent à conférer un profil flou à la commune).
- Il ne faut pas émettre de jugement dès l'attribution des valeurs aux différents indicateurs (faiblesse ne signifiant pas impérativement besoin d'intervention).
- Enfin, il convient de commenter les évaluations afin de les justifier et de les rendre compréhensibles (p. ex. réflexions ou faits concrets qui ont été déterminants pour l'évaluation) ; les commentaires individuels soutiennent la discussion ultérieure en équipe.

Pour la consolidation dans l'équipe d'évaluation, il convient de tenir compte des remarques pratiques suivantes :

- Les résultats de la consolidation sont saisis dans un nouveau fichier Excel vide du profilographe et marqués comme version consolidée.
- Il est impératif de procéder à l'évaluation de tous les indicateurs pour que l'évaluation générée automatiquement soit exhaustive et correcte.
- Les indicateurs sur l'évaluation desquels tous les membres de l'équipe sont d'accord (écarts allant jusqu'à trois points) ne doivent plus impérativement être discutés au sein de l'équipe ; la valeur moyenne des évaluations (arrondies) représente déjà le résultat final consolidé.
- Les indicateurs dont les évaluations présentent des écarts de plus de trois points doivent être discutés et consolidés. Les éventuelles questions ou malentendus doivent être clarifiés.
- Les évaluations sont plausibilisées en équipe et consolidées si possible par consensus. Les justifications concernant les faits constatés consolidés peuvent être saisies dans la colonne « Commentaires » du document Excel (seules les remarques issues de la discussion sont notées et non les commentaires individuels).
- Toute l'équipe d'évaluation devrait en principe pouvoir soutenir les résultats ; si l'équipe n'arrive pas à se mettre d'accord sur une valeur, il convient de voter et de le noter dans la colonne « Commentaires ».

### 3.5 Quels résultats le profilographe communal livre-t-il ?

Les résultats sont représentés par champ thématique, par indicateur ainsi que selon les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 (ODD). Les différentes représentations aident à interpréter les résultats selon différents points de vue.

Où se situe votre commune sur l'échelle du développement durable ?  
 Guide pratique accompagnant le profilographe communal du développement durable

### 3.5.1 Grille « Évaluation 1 » par champ thématique

Le programme effectue automatiquement une analyse graphique et numérique des valeurs saisies. Il établit un histogramme par champ thématique, ainsi qu'une moyenne par champ thématique et par dimension du développement durable (dimension DD).

#### Évaluation 1

Evaluation par champ thématique			Légende:	
Commune	Commune modèle		1: Par rapport à la situation la plus favorable l'affirmation ne s'applique absolument pas	
Date	03.03.2022		10: Par rapport à la situation la plus favorable l'affirmation s'applique très précisément	
Evaluation effectuée par	Conseil municipal et cadre de l'administration			
Cadre de référence	Communes du canton de Berne			
Dimension dd	Moyenne	Champs thématiques	Moyenne	1 10
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>5.9</b>			
		Biodiversité	5.0	
		Nature et paysage	6.0	
		Énergie	2.8	
		Climat	4.6	
		Régime des eaux	8.0	
		Qualité de l'eau	8.5	
		Utilisation du sol	2.7	
		Qualité du sol	8.0	
		Air	7.5	
<b>ECONOMIE</b>	<b>5.3</b>			
		Revenus et prospérité	8.0	
		Coût de la vie	3.0	
		Tissu économique	5.3	
		Marché du travail	6.8	
		Main-d'œuvre	7.5	
		Compétitivité et innovation	2.5	

Moyenne d'une dimension DD  
 Ici : économie

Moyenne et histogramme par champ thématique  
 Ici : emplois

L'évaluation par champ thématique offre une vue d'ensemble des forces et des faiblesses **possibles** d'une commune. Elle tend toutefois à niveler les évaluations extrêmes de certains indicateurs d'un champ thématique, qui se fondent ainsi dans la valeur moyenne, raison pour laquelle il est important de consulter aussi l'évaluation par indicateur.

Où se situe votre commune sur l'échelle du développement durable ?  
**Guide** pratique accompagnant le profilographe communal du développement durable

### 3.5.2 Grille « Évaluation 2 » par indicateur

Les indicateurs évalués sont automatiquement traités graphiquement et numériquement. Les valeurs indiquées sont représentées sous forme d'histogramme. Cela permet une analyse détaillée de l'évaluation de tous les indicateurs.

#### Évaluation 2

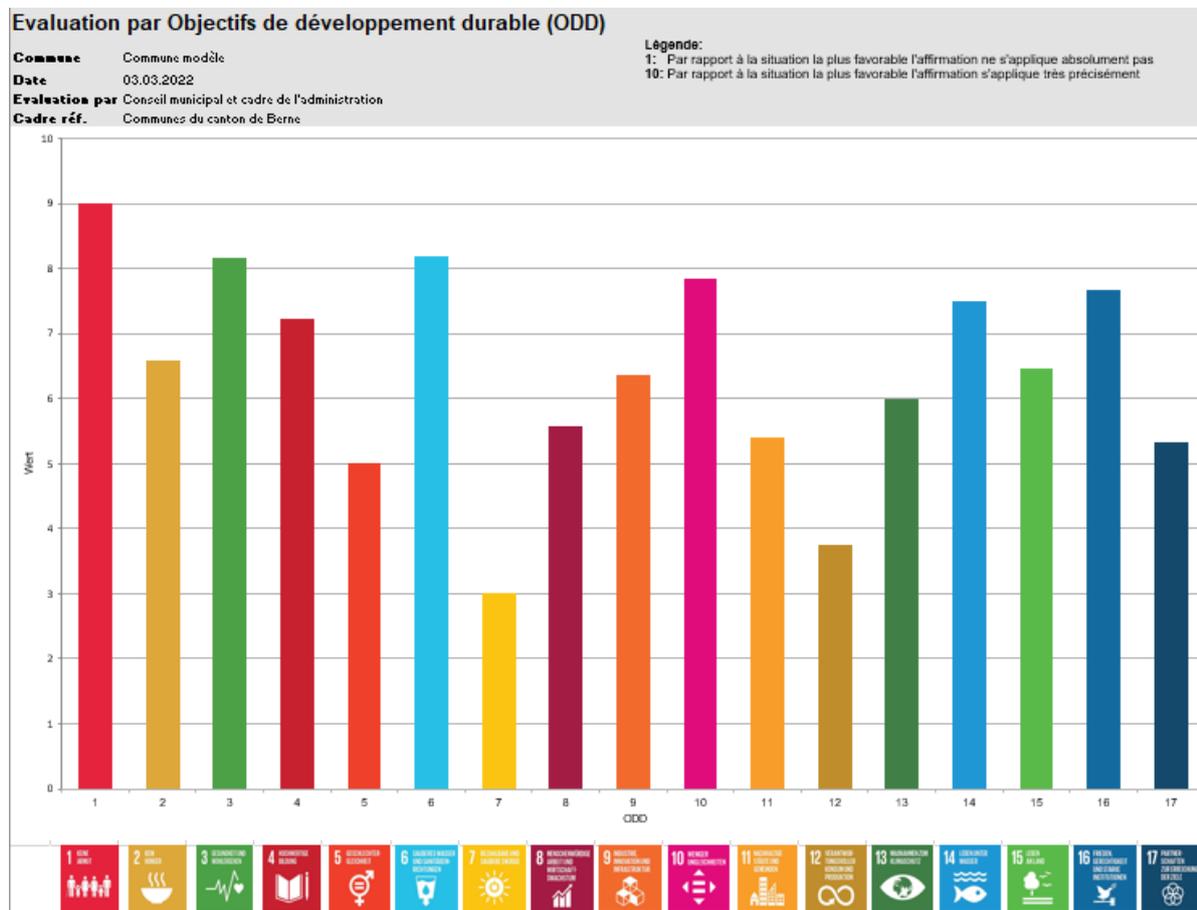
Evaluation par indicateur		Légende:											
Commune		1: Par rapport à la situation la plus favorable l'affirmation ne s'applique absolument p											
Commune modèle		10: Par rapport à la situation la plus favorable l'affirmation s'applique très précisément											
Date													
03.03.2022													
Evaluation effectuée par													
Conseil municipal et cadre de l'administration													
Cadre de référence		Valeur cible	Saisie [x]								Valeur		
Communes du canton de Berne			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
<b>SOCIÉTÉ</b>													
<b>Qualité du lieu de vie</b>													
La qualité de l'architecture et de l'aménagement est élevée													8
Les zones d'habitation sont aménagées selon les besoins de la population													7
La pollution sonore et les perturbations dues à un éclairage artificiel excessif sont faibles													8
L'approvisionnement de base pour les besoins du quotidien (biens de consommation, Les zones de détente sont facilement accessibles à pied ou à vélo													8
<b>Mobilité</b>													
Une forte proportion de la population habite et travaille dans la même localité													4
L'offre en transports publics est bonne													7
L'offre en matière d'itinéraires cyclables et pédestres est bonne													8
Les raccordements pour le trafic motorisé sont bons													8
Le système de transports publics est accessible à tous													3
<b>Santé</b>													
La population a accès aux services médicaux de base													7
L'offre en matière de services aux individus est bonne													8

Cet histogramme permet d'identifier les champs thématiques pour lesquels les valeurs par indicateur divergent fortement et qui présentent de ce fait à la fois des forces et des faiblesses.

### 3.5.3 Grille « Évaluation 3 » par ODD

Les indicateurs sont automatiquement agrégés et représentés selon les objectifs internationaux de développement durable de l'Agenda 2030 (ODD).

#### Évaluation 3



Ce diagramme sert à mettre le profil consolidé forces-faiblesses de la commune en relation avec les objectifs internationaux. Cette représentation des résultats montre la contribution de la commune aux ODD et permet d'identifier les lacunes en matière d'ODD. La mise en relation des indicateurs avec les objectifs internationaux (ODD) et les sous-objectifs suisses est présentée de manière détaillée en annexe.

### 3.6 Comment les résultats sont-ils utilisés pour la suite du processus de DD?

Lors de la séance de clôture, il convient de vérifier si les objectifs fixés au début du projet pour l'état des lieux ont été atteints. Les résultats permettent à la commune de connaître ses forces et faiblesses en matière de développement durable et d'identifier les besoins d'intervention. Elle dispose ainsi d'une base solide et globale pour envisager concrètement son avenir. L'état des lieux est ainsi terminé. Afin de garantir la transition de l'état des lieux à une conception de l'avenir orientée sur la durabilité et de valoriser les résultats, l'utilisation des résultats du profilographe communal sera en outre fixée dans le processus ultérieur de DD.

#### 4. Étape suivante : concevoir l'avenir

Pour pouvoir forger son avenir, il faut se détacher des affaires courantes afin de laisser libre cours à l'imagination et à la créativité. A quoi la commune devrait-elle ressembler dans 15 ou 20 ans ? Quelles sont les valeurs qu'elle souhaite défendre ? Une vision commune se dégage-t-elle ?

Les différences constatées entre la vision et le présent (voir résultats de l'état des lieux et besoin d'intervention de la commune) indiquent la voie à suivre sur le long terme. Les objectifs à long terme doivent être formulés de manière à ce qu'ils soient vérifiables et adaptables aux nouvelles évolutions et tendances. Ils devront dans l'idéal se baser sur les objectifs internationaux de développement durable (ODD) et les appliquer à la situation concrète de la commune. Il convient d'éviter les lieux communs. Il est très complexe de parvenir à définir correctement les objectifs à long terme.

La vision et les objectifs à long terme sont résumés sous forme de lignes directrices succinctes, formulées de sorte que la commune puisse s'y reconnaître. Si des lignes directrices sont interchangeables, c'est qu'elles ne sont pas bonnes. Bien évidemment, elles doivent contenir (de préférence au début) une référence au développement durable, que la commune s'engage à suivre comme principe directeur à long terme.

La structure du profilographe communal DD est reprise pour de nombreuses lignes directrices (les trois dimensions DD que sont l'environnement, l'économie et la société ainsi que le domaine de la gestion de la commune avec les champs thématiques ou thèmes correspondants). Pour chaque champ thématique ou thème pour lequel la commune a un besoin d'intervention et a formulé des objectifs, il est également possible d'indiquer pour quel objectif international (ODD) il fournit une contribution (p. ex. en indiquant les symboles ODD ; voir illustration de l'évaluation 3). Il est également possible que des lignes directrices soient structurées directement en fonction des objectifs internationaux (ODD), ce qui permettrait de faire encore mieux ressortir la contribution aux ODD.

Les lignes directrices constituent par ailleurs une base pour le reste de la planification de la commune (plan de législation, planification annuelle, etc.). Au niveau de la planification de la législation, les responsabilités pour la mise en œuvre des objectifs des lignes directrices au cours des quatre prochaines années sont déterminées, le lien avec les ressources financières et humaines est établi et les objectifs sont accompagnés de mesures concrètes. Des informations à ce sujet sont disponibles dans le rapport « Introduction à la politique communale orientée DD » (OEE, 2006) et dans le guide pratique « Lignes directrices et programme de législation pour une politique communale axée sur le développement durable » (OEEE, 2013) (disponibles tous les deux sur [www.be.ch/dd](http://www.be.ch/dd) > DD commune).

La vérification de l'atteinte des objectifs et la mise en œuvre des mesures s'effectue dans le cadre de l'établissement ordinaire des rapports. L'avancée de la mise en œuvre des mesures peut être contrôlée p. ex. deux fois par an, le degré d'atteinte des objectifs de législation à la fin de l'année et le degré d'atteinte des objectifs des lignes directrices à la fin de la période de législation. Ce dernier peut en outre être communiqué à la population sous la forme d'un rapport de fin de législation (Qu'a entrepris la commune ? Quels objectifs ont été atteints ? Lesquels ne l'ont pas été ?)

L'OEE met le jeu d'indicateurs du DD pour les communes à disposition pour servir de base à la mise en place d'un suivi ou pour la comparaison avec d'autres communes du canton de Berne (<https://www.ne.sites.be.ch/fr/start/ne-gemeinde/ne-indikatorenset-gemeinden.html>).

Où se situe votre commune sur l'échelle du développement durable ?  
**Guide** pratique accompagnant le profilographe communal du développement durable

## **5. Informations complémentaires**

Vous trouverez des informations complémentaires sur le thème du développement durable sur le site Internet de l'OEE : [www.be.ch/dd](http://www.be.ch/dd)

## 6. Annexe : indicateurs et commentaires

<b>DIMENSION</b> Champ thématique DD Indicateurs	<b>Commentaires</b> <i>Remarques et bases</i>	<b>ODD</b> Sous-objectifs suisses
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
<b>Biodiversité</b> Maintenir et promouvoir la diversité de la faune et de la flore		<b>ODD 15</b>
Le nombre d'espèces (faune et flore) est élevé.	La commune compte-t-elle un grand nombre d'espèces différentes (oiseaux, poissons, mammifères, insectes, amphibiens, reptiles, plantes, champignons, lichens) ?	s-o CH 15.5
Le nombre d'espèces <u>rare</u> s (faune et flore) est élevé.	La commune compte-t-elle un grand nombre d'espèces <u>rare</u> s (oiseaux, poissons, mammifères, insectes, amphibiens, reptiles, plantes) ? Quelles espèces rares sont présentes (aussi cultures et races de bétail traditionnelles) ?	s-o CH 15.5
La dissémination d'espèces exotiques envahissantes est endiguée.	Le(s) service(s) responsable(s) est/sont défini(s) au sein de l'administration communale ; le personnel est formé ; les plantes et animaux problématiques sont connus* ; des actions régulières de détection précoce et d'endiguement ont lieu ; la population est informée, etc.  * cf. <i>site Internet de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) présentant des fiches d'information sur environ 100 espèces problématiques.</i>	s-o CH 15.8
<b>Nature et paysage</b> Préserver / valoriser les paysages et les espaces naturels précieux		<b>ODD 15</b>
La qualité du paysage est élevée.	Il s'agit ici de la valeur écologique, culturelle, historique et esthétique du paysage : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'atteinte significative au paysage (autoroute, chemins de fer, viaduc, lignes électriques, éclairage artificiel, etc.)</li> <li>- Faible degré de morcellement du paysage</li> <li>- Cultures traditionnelles dont l'exploitation est particulière*</li> </ul> <i>* Paysages cultivés qui présentent des éléments de culture et de paysage diversifiés, p. ex. des haies, des fossés d'irrigation, des talus en terrasse, des constructions agricoles traditionnelles, des groupes d'arbres de type parc, des vergers haute-tige, des murs en pierres sèches, etc.</i>	s-o CH 15.4
La diversité des milieux naturels de grande valeur écologique est élevée.	Il s'agit ici du nombre de biotopes différents intacts présents sur le territoire de la commune : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hauts-marais</li> <li>- Zones humides (marais, bas-marais, prairies humides, marécages)</li> <li>- Zones alluviales</li> <li>- Prairies sèches et pâturages secs</li> <li>- Gravières importantes sur le plan écologique et surfaces en friche / sites rudéraux</li> <li>- Forêts proches de l'état naturel, par exemple avec des talus, pas de monoculture</li> </ul>	s-o CH 15.1

Où se situe votre commune sur l'échelle du développement durable ?

Guide pratique accompagnant le profilographe communal du développement durable

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eaux et rives proches de l'état naturel (ruisseaux, rivières, étangs, lacs, biotopes)</li> <li>- Vergers à hautes tiges / haies</li> <li>- Autres biotopes spécifiques d'espèces rares</li> </ul>	
La part d'habitats de grande valeur écologique est élevée.	<p>Il s'agit ici de la surface totale de biotopes intacts sur le territoire de la commune.</p> <p>Pour les habitats de grande valeur écologique : voir indicateur ci-dessus.</p> <p><i>Voir également : jeu d'indicateurs DD : Zones protégées nationales et cantonales</i></p>	s-o CH 15.1
La mise en réseau des biotopes est bonne.	<p>La distance entre deux sites naturels (p. ex. haies, terres assolées, lisières de forêts étagées, prairies maigres, tas de pierres et de branches, murs en pierres sèches, arbres isolés et fossés) dans les zones d'habitation et les zones agricoles ne dépasse pas 200 m en moyenne. Les corridors à faune (chemins et ponts) sont intacts.</p> <p><i>Voir également : jeu d'indicateurs DD : Surfaces de compensation écologique, mise en réseau</i></p>	s-o CH 15.1
Les biotopes d'une grande valeur écologique et les paysages d'une grande valeur culturelle et historique sont suffisamment protégés.	<p>Il s'agit ici des zones protégées <u>par voie légale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Objets figurant à l'IFP</li> <li>- Réserves naturelles cantonales</li> <li>- Zones et objets à protéger communaux</li> <li>- Zones communales de protection du paysage</li> <li>- Géotopes (rochers isolés, dolines *, cavernes, etc.)</li> <li>- Vergers à hautes tiges, etc.</li> </ul> <p><i>Base : plan de zones</i></p> <p><i>* Doline : dépression circulaire en contexte karstique</i></p> <p>Sont également concernées les surfaces agricoles sous contrat conformément à l'ordonnance sur la qualité écologique** (OQE) et à la loi sur la protection de la nature et du paysage ou les surfaces soumises à des conventions contractuelles selon le programme cantonal de protection de la nature.</p> <p><i>**Renseignements : préposé à la culture des champs</i></p> <p><i>Voir également : jeu d'indicateur : Surfaces de compensation écologique, qualité, Surfaces de compensation écologique, mise en réseau, Zones protégées nationales et cantonales</i></p>	s-o CH 15.1
<p><b>Énergie</b></p> <p>Réduire la consommation d'énergie ; améliorer l'efficacité énergétique</p>		<b>ODD 7</b>
La part de bâtiments privés efficaces sur le plan énergétique est élevée.	<p>Concerne les constructions anciennes et nouvelles.</p> <p>Fait référence aux bâtiments dont l'efficacité énergétique dépasse les objectifs du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPE) : par ex. Minergie-P, norme analogue ou plus stricte.</p> <p><i>Voir également : jeu d'indicateur : Mesures encouragées par le canton</i></p>	Pas mentionné dans l'Agenda 2030

La part de bâtiments publics efficaces sur le plan énergétique est élevée.	Voir indicateur précédent.	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
Les offres pour une mobilité à faible consommation énergétique sont bonnes.	Fait référence aux offres concernant le vélo, la marche à pied, les transports en commun, la mobilité électrique, le partage de véhicules, le pédibus, les systèmes de location de vélos, etc. Les offres sont utilisées par la population.	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
La consommation d'électricité par personne baisse.	Pertinent seulement si la commune dispose de son propre approvisionnement en électricité ou qu'elle achète de l'électricité de manière centralisée pour l'ensemble de son territoire.	s-o CH 7.3 (objectif d'ici à 2035 : réduire de 13% la consommation par rapport à 2000)
<b>Climat</b> Réduire les émissions de gaz à effet de serre ; augmenter la part des agents énergétiques renouvelables ; se préparer au changement climatique		<b>ODD 7 / 13</b>
Consommation de chaleur : la part d'énergies renouvelables utilisée est élevée.	Valeur cible : 100 % atteinte = 10 Fait référence à la consommation de chaleur dans la commune (bâtiments et artisanat / industrie). Énergies renouvelables : soleil, bois, chaleur de l'environnement (pompes à chaleur), eaux usées, rejets de chaleur, biomasse. <i>À titre de comparaison, la part était d'env. 23 % en 2018 dans les bâtiments locatifs et commerciaux pour l'ensemble du canton de Berne !</i> <i>Remarque concernant les chauffages électriques : inefficace, le recours à l'électricité pour la production de chaleur est soumis à des conditions restrictives à long terme.</i> <i>Voir également : jeu d'indicateurs DD : Mesures encouragées par le canton</i>	s-o CH 7.2
Les énergies renouvelables disponibles au niveau local sont bien exploitées.	Valeur cible : 100 % atteinte = 10 Concerne la chaleur et l'électricité. Les énergies renouvelables disponibles au niveau local sont le soleil, le bois des forêts communales, la chaleur de l'environnement, les rejets de chaleur, les eaux usées, la géothermie, la force hydraulique, le turbinage sur réseau d'eau potable, le biogaz. <i>Il s'agit ici du potentiel disponible au sein de la commune.</i>	s-o CH 7.2
La commune, les entreprises et la population fournissent des efforts supplémentaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (CO <sub>2</sub> , méthane, etc.).	En plus des deux indicateurs précédents, les efforts effectués en vue de réduire les émissions concernent : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune : stratégie climatique communale, incitations, programmes d'encouragement, mesures de sensibilisation, etc.</li> <li>- Les entreprises (également agricoles) : stratégies climatiques, bilan CO<sub>2</sub>, mesures tout au long de la chaîne de création de valeur, etc.</li> <li>- La population : mobilité, alimentation, habitat (chaleur, électricité), consommation, etc.</li> </ul>	s-o CH 13.2 (objectif d'ici à 2030 : réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990)
Les organes décisionnels, les autorités, les entreprises et la	Les défis liés au changement climatique sont abordés au sein de la commune (au Parlement,	s-o CH 13.3

Où se situe votre commune sur l'échelle du développement durable ?

Guide pratique accompagnant le profilographe communal du développement durable

population sont informés sur les défis liés au changement climatique.	aux séances du conseil communal, aux séances de commission). La population et les entreprises (également agricoles) sont sensibilisées à ce thème.  Voici quelques exemples de défis posés par le changement climatique : dégradation de la qualité de l'eau, des sols et de l'air, augmentation du risque d'inondation, de la sécheresse estivale et des fortes chaleurs, fragilisation des pentes, augmentation des mouvements de terrain et élévation de la limite des chutes de neige, etc.	
Les communes et entreprises sont bien préparées pour surmonter les défis du changement climatique.	Stratégie communale Adaptation au changement climatique.  Exemples de gestion des défis : utilisation respectueuse du sol et de l'eau, protection contre les crues, mise en réseau et sécurisation de l'alimentation en eau, gestion forestière adaptée au climat, urbanisation adaptée au climat, sécurisation des usages et infrastructures dans les sites exposés, diversification de l'offre touristique, etc.	s-o CH 13.1
<b>Régime des eaux</b> Réduire / empêcher l'impact sur le régime naturel des eaux ; garantir l'alimentation en eau		<b>ODD 6</b>
L'alimentation en eau est garantie.	L'eau est disponible toute l'année en quantité suffisante (à l'avenir également, y compris en tenant compte des besoins de l'agriculture et du tourisme hivernal).	s-o CH 6.4
La consommation d'eau potable par habitant-e est faible.	Englobe les ménages et les petites entreprises artisanale.  <i>Base : statistique du service communal des eaux</i> <i>Il convient également de tenir compte des pertes en réseau : pertes moyennes (canton de Berne, 2015-2019) : 16 % ; taux de 5 à 10 % = très bon, de 10 à 15 % = suffisant &gt; 15 % = mauvais</i>	s-o CH 6.4
La part de cours d'eau non aménagés est élevée.	Il s'agit ici de la part de tronçons canalisés et de tronçons couverts (surtout dans le cadre de l'amélioration foncière).  <i>Base : état des lieux des cours d'eau</i>	s-o CH 6.6
La part des eaux pluviales infiltrées est élevée.	Il s'agit ici de l'assainissement. Valeur cible : 100 % atteinte = 10 <i>L'évaluation sera plus mauvaise si la proportion de surfaces peu favorables à l'infiltration est élevée (p. ex. sous-sol limoneux).</i> <i>L'infiltration est-elle favorisée par des prescriptions ad hoc dans le règlement d'assainissement ?</i> <i>Base : Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)</i> <i>Voir aussi le jeu d'indicateurs DD : Assainissement après système séparatif</i>	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
<b>Qualité de l'eau</b> Conserver et améliorer la qualité des eaux souterraines et des eaux superficielles		<b>ODD 6 / 14</b>
La qualité de l'eau potable est élevée.	Aucune plainte n'est formulée concernant des dépassements des valeurs de tolérance et des valeurs limites (notamment charge azotée, pesticides).  <i>Base : rapports d'analyse sur l'eau potable</i>	s-o CH 6.1

Où se situe votre commune sur l'échelle du développement durable ?

Guide pratique accompagnant le profilographe communal du développement durable

	<p>La nécessité de traiter l'eau pour la rendre potable est faible. Taux de traitement de l'eau potable (valeur cible) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non traitée (= 10)</li> <li>- Désinfection préventive</li> <li>- Désinfection impérative due à la mauvaise qualité des eaux brutes</li> <li>- Traitement en plusieurs étapes (= 1)</li> </ul>	
La pollution des eaux de surface et des eaux souterraines est faible.	<p>Pollution due à l'épandage excessif de phosphates et de nitrates *, aux eaux usées (industrie, artisanat et STEP), aux pesticides.</p> <p><i>* La surfertilisation entraîne une prolifération d'algues.</i></p> <p><i>Base : état des lieux des cours d'eau</i></p>	s-o CH 6.3 s-o CH 14.1
<b>Utilisation du sol</b> Stabiliser / réduire la consommation de terrain pour les logements, les routes, etc.		<b>ODD 11</b>
La consommation du sol par habitant-e est faible.	<p>L'utilisation du sol dépend principalement de la structure urbaine (zones de maisons individuelles, zones de lotissement, habitat dispersé) et de l'indice d'utilisation.</p> <p><i>Bases : règlement de construction (indice d'utilisation), plan de zones, aménagement local, programmes de développement</i></p> <p><i>Voir également : jeu d'indicateurs DD : Surface bâtie par habitant-e</i></p>	s-o CH 11.3
La part de sols non étanchésés est élevée dans la zone urbanisée.	<p>Il s'agit ici des espaces verts, des parcs arborés, des briques perforées en losange, des revêtements d'infiltration, etc. qui empêchent l'étanchéisation.</p> <p><i>Base : statistiques sur les superficies (routes incluses !)</i></p>	s-o CH 11.7
L'urbanisation interne fonctionne bien.	<p>Il s'agit d'exploiter les possibilités de développement et de densification existant au sein du milieu bâti (densification du milieu bâti, utilisation des parcelles non construites, réaffectation de terrains industriels). Il n'est prévu de construire aucune nouvelle zone bâtie supplémentaire au cours des prochaines années.</p> <p><i>Bases : plan de zones, aménagement local, programmes de développement</i></p> <p><i>Voir aussi : jeu d'indicateur DD : Densité d'utilisation</i></p>	s-o CH 11.3 s-o CH 11.4
<b>Qualité du sol</b> Préserver / améliorer la qualité du sol ; éviter / réduire la charge polluante, le compactage des sols et l'érosion des sols		<b>ODD 2 / 15</b>
La part de surfaces contaminées est faible.	<p>Valeur cible : 0 m<sup>2</sup> atteinte = 10</p> <p>La commune ne compte aucun site nécessitant une investigation ou un assainissement dans le cadastre (p. ex. stockage définitif, aire d'exploitation, lieu d'accident, installation de tir).</p> <p><i>Base : Cadastre des sites pollués (lien)</i></p>	s-o CH 15.3
Le compactage des sols dans la zone agricole est faible.	<p>Il s'agit des sols de la zone agricole.</p> <p>Indices de compactage : formation de flaques par temps de pluie ; présence de flaques plus d'un ou deux jours suite à de fortes précipitations (si d'autres causes telles que le niveau élevé de la</p>	s-o CH 2.4 s-o CH 15.3

	nappe phréatique ou les apports d'eau peuvent être exclues).	
Les sols sont peu soumis à l'érosion.	Il s'agit des sols de la zone agricole. <i>Base : carte du risque d'érosion de l'OFAG (lien)</i>	s-o CH 2.4 s-o CH 15.3
La fertilité des sols est garantie à long terme.	Les sols sont utilisés de manière à les préserver (p. ex. méthode sans labours) ; la rotation des cultures est pratiquée ; la culture est biologique ; il n'y a pas d'apport de polluants.	s-o CH 2.4 s-o CH 15.3
<b>Air</b> Éviter / réduire la charge en polluants atmosphériques (ammoniac, ozone, oxydes d'azote, particules fines, etc.) ainsi que les odeurs inconfortables		<b>ODD 3 / 14</b>
La pollution de l'air est faible.	Les valeurs limites légales ne sont pas dépassées. La charge d'ammoniac, d'ozone, d'oxydes d'azote et de poussières fines (PM 10 et PM 2,5) est faible.  Les sources de pollution sont : le trafic (individuel motorisé, poids lourd, trafic aérien), l'artisanat et l'industrie, les chauffages, l'agriculture.  Il convient de tenir compte de la situation en été comme en hiver (p. ex. pollution atmosphérique élevée en hiver à cause des inversions de température*).* <i>Base : station de mesure</i> <i>*Inversion : l'air de la couche inférieure, plus froid que celui de la couche supérieure, peut absorber moins d'humidité, d'où la formation de brouillard. Une inversion très marquée peut entraîner une stratification extrêmement stable des basses couches atmosphériques et empêcher la circulation de l'air.</i> <i>Voir aussi le jeu d'indicateur DD : Charge de dioxyde d'azote, Émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture</i>	s-o CH 14.1 s-o CH 3.9 (objectif d'ici à 2030 : 50 % de réduction des poussières fines par rapport à 2005)
Les émissions d'odeurs inconfortables sont rares.	Fait référence aux odeurs dues aux exploitations agricoles (bétail à l'engrais, etc.), artisanales ou industrielles, STEP  À considérer sur une longue période ; il ne s'agit pas de faits ponctuels.	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
<b>ÉCONOMIE</b>		
<b>Revenus et prospérité</b> Accroître / garantir le revenu des ménages, la prospérité		<b>ODD 1 / 10</b>
Le revenu moyen est élevé.	<i>Bases : statistique des revenus de l'OFS, statistique fiscale du canton de Berne (indice de rendement fiscal harmonisé)</i> <i>Voir également : jeu d'indicateur : Revenu net de la population</i>	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
Les différences de revenus sont faibles en moyenne.	Le fossé entre les riches et les pauvres est étroit. <i>Bases : statistique des revenus de l'OFS, statistique fiscale du canton de Berne</i> <i>Voir également : jeu d'indicateur : Coefficient de Gini de répartition des revenus</i>	s-o CH 10.1
La part des personnes touchées par la pauvreté est faible.	Ne se réfère pas aux bénéficiaires de l'aide sociale. Seuil de pauvreté selon l'OFS (2019) : CHF 2279 pour les personnes seules ; CHF 3976	s-o CH 1.2

Où se situe votre commune sur l'échelle du développement durable ?

Guide pratique accompagnant le profilographe communal du développement durable

	<p>pour les foyers de deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans.</p> <p>En 2019, 8,7 % de la population suisse étaient touchés par la pauvreté en termes de revenu.</p> <p>Il n'y a aucun travailleur pauvre dans la commune (concernait 4,2 % de la population active suisse en 2019).</p>	
<p><b>Coût de la vie</b> Stabiliser / réduire les coûts liés aux dépenses du quotidien</p>		<b>ODD 11</b>
<p>Le besoin de logements à loyer modéré est couvert.</p>	<p>Les loyers sont peu élevés ; les prix de l'immobilier et des terrains sont modérés par rapport à des objets similaires dans la commune / région.</p> <p>Il existe des logements communaux ou coopératifs.</p> <p><i>Base : statistique de la construction et des logements</i></p>	s-o CH 11.1
<p>Les coûts de la mobilité sont bas pour la population.</p>	<p>Il s'agit ici tout autant des transports publics que privés. Les coûts de mobilité en véhicule privé sont les plus élevés.</p>	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
<p>Les impôts et les taxes pour les personnes physiques sont bas.</p>	<p>Fait référence aux redevances perçues pour l'eau, les eaux usées, les eaux de pluie, les ordures ménagères, l'électricité, le gaz, etc.</p> <p><i>Base : statistique fiscale du canton de Berne / CH</i></p> <p><i>Voir également : jeu d'indicateur : Quotité d'impôt, Exploitation du potentiel fiscal des personnes physiques</i></p>	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
<p><b>Tissu économique</b> Chercher à obtenir un mix de différents secteurs et différentes branches ; améliorer les conditions générales pour les entreprises et exploiter les atouts régionaux</p>		<b>ODD 8</b>
<p>Les entreprises bénéficient de conditions générales attractives.</p>	<p>Fait référence à : impôts bas, disponibilité de terrains à bâtir conformes à l'affectation de la zone, bonne collaboration avec les autorités, bonnes infrastructures (p. ex. transports, télécommunications), etc.</p> <p><i>Bases : indicateur de la qualité de la localisation UCI, centres de recherches sur la conjoncture, grandes banques (raccordement au réseau)</i></p>	s-o CH 8.3
<p>L'économie locale est fortement diversifiée.</p>	<p>Diverses branches sont représentées au sein de la commune ; certaines entreprises sont axées sur le marché intérieur et d'autres sur les exportations, etc.</p> <p><i>Voir également : jeu d'indicateurs DD : Diversité du tissu économique</i></p>	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
<p>La part d'entreprises à forte densité d'emplois est élevée.</p>	<p>La commune compte peu d'entreprises utilisant une surface importante pour peu de postes de travail (entrepôts, entreprises de logistique par ex.).</p>	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
<p>Les particularités et les atouts régionaux sont utilisés par les entreprises.</p>	<p>Une valeur ajoutée régionale est générée. Des clusters* sont formés, des produits locaux commercialisés, un marché est proposé pour des spécialités, etc.</p> <p><i>* cluster : regroupement spatial de plusieurs entreprises d'une même branche ou de branches similaires permettant des synergies</i></p>	Pas mentionné dans l'Agenda 2030

<b>Marché du travail</b> Maintenir / améliorer la disponibilité des emplois		<b>ODD 4 / 8</b>
Le taux de chômage est bas.	Valeur-cible : < 1 % atteinte = 10 <i>Base : statistique du chômage du canton de Berne</i> <i>Voir également : jeu d'indicateurs DD : Chômage</i>	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
L'offre locale d'emploi est vaste.	Il s'agit ici du nombre de postes de travail par rapport à la population. <i>Bases : statistique des habitants, recensement des entreprises, statistique des pendulaires</i> <i>Voir également : jeu d'indicateurs DD : Emplois, Nombre d'entreprises</i>	s-o CH 8.5
L'offre locale d'emploi est diversifiée.	Fait référence à un bon mix entre différentes branches de l'industrie, de l'artisanat, des services, offrant des postes très qualifiés et peu qualifiés, etc. <i>Voir également : jeu d'indicateurs DD : Diversité du tissu économique</i>	s-o CH 8.5
La réinsertion des chômeurs dans le marché du travail fonctionne bien.	Pertinent seulement si la commune met en œuvre ses propres mesures de réinsertion des chômeurs.	s-o CH 4.6
<b>Main-d'œuvre</b> Garantir / améliorer la qualification de la main-d'œuvre, la formation professionnelle de base et la formation continue, le transfert du savoir		<b>ODD 4 / 8</b>
Le niveau de qualification de la population active est élevé.	La population bénéficie d'un niveau de formation élevé. Il ne s'agit pas ici uniquement de personnes diplômées des universités et des hautes écoles mais aussi de celles qui sont titulaires d'un diplôme de fin d'apprentissage. <i>Remarque : la main-d'œuvre non qualifiée ou formée sur le tas entraîne une évaluation plus basse.</i>	s-o CH 8.6 s-o CH 4.4 (objectif d'ici à 2030 : 95% de toutes les personnes âgées de 25 ans sont titulaires d'un diplôme du degré secondaire II) s-o CH 4.5
L'offre de places d'apprentissage est vaste.	Il s'agit ici du nombre de places d'apprentissage, de stages, etc.	s-o CH 8.6
L'offre locale en matière de formation est diversifiée et le niveau élevé.	Diversifiée signifie qu'il existe de nombreuses possibilités de formation. Niveau élevé signifie que les diplômés ont du succès sur le marché du travail.	s-o CH 8.6
Les entreprises encouragent l'insertion, la reconversion et la réinsertion professionnelles.	Pertinent seulement si de grandes entreprises sont implantées sur le territoire de la commune.	s-o CH 4.4 s-o CH 4.6
<b>Compétitivité et innovation</b> Maintenir / améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation de l'économie ; promouvoir des technologies et des produits innovants		<b>ODD 8 / 9</b>
La part d'entreprises à forte valeur ajoutée est élevée.	Une forte création de valeur ajoutée ne dépend pas de la taille de l'entreprise. Exemples d'entreprises créant une forte valeur ajoutée : prestations financières, assurances, bureaux d'ingénieurs, industrie horlogère et	s-o CH 8.2

Où se situe votre commune sur l'échelle du développement durable ?

Guide pratique accompagnant le profilographe communal du développement durable

	<p>mécanique, chimie et pharmacie, etc. (de manière générale : entreprises dont les salaires sont plus élevés que la moyenne).</p> <p>Valeur ajoutée plutôt faible : agriculture, tourisme, services à la personne, etc.</p>	
<p>Une forte proportion d'entreprises propose des technologies et des produits innovants.</p>	<p>Des produits innovants sont des produits qui proposent une amélioration notable par rapport aux produits existants en termes de design, de fonctionnalité, de vente, de production, d'élimination des déchets, d'écologie, etc.</p>	<p>s-o CH 9.5 s-o CH 8.2</p>
<p><b>Utilisation des ressources</b> Réduire la consommation des matières premières et de matériaux ; utiliser les ressources de manière plus efficiente ; découpler la croissance économique de l'exploitation des ressources</p>		<p><b>ODD 8 / 9 / 12</b></p>
<p>La quantité totale de déchets est faible.</p>	<p>Concerne les déchets urbains. Déchets urbains. Important : la faible quantité de déchets doit résulter d'une élimination conforme. <i>Base : statistique des déchets</i> <i>Voir aussi jeu des indicateurs DD : Déchets urbains</i></p>	<p>s-o CH 12.8</p>
<p>Le taux de collecte séparée est élevé.</p>	<p>Valeur cible (60 %) atteinte = 10 Concerne : verre, papier, métaux, PET, déchets verts. <i>Base : statistique des déchets</i></p>	<p>s-o CH 12.5</p>
<p>Dans la commune, les conditions sont réunies pour conserver les produits dans le circuit économique.</p>	<p>Conserver les produits et les matières le plus longtemps possible dans le circuit économique permet d'utiliser moins de matières premières et de produire moins de déchets. Exemples de cycles de produits fermés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partage : bibliothèque, autopartage, location d'équipements de sport, prêt d'outils ou d'appareils ménagers entre voisins, cercle de machines agricoles.</li> <li>- Réutilisation : réutilisation de bouteilles en verre consignées, don de vêtements ou d'objets ou revente de ces derniers dans des bourses d'échange, des brocantes ou sur des plateformes en ligne.</li> <li>- Réparation : remise d'objets défectueux en état de marche, par exemple réparation de machines à laver ou ressemelage de chaussures.</li> <li>- Retraitement : réparation d'objets obsolètes ou usagés ou réutilisation de parties de ceux-ci, par exemple remplacement de l'assise d'une chaise de bureau, ponçage d'une table, remplacement de piles, remise à jour d'un ordinateur portable.</li> </ul>	<p>s-o CH 8.4 s-o CH 9.4</p>
<p><b>Production et consommation</b> Promouvoir des formes de production et de consommation respectueuses de l'environnement et socialement responsables</p>		<p><b>ODD 2 / 8 / 12 / 15</b></p>
<p>Des offres de produits équitables et préservant les ressources sont disponibles dans la commune.</p>	<p>Par exemple magasins sans emballages, magasins bio, offres de labels de commerce équitable, etc.)</p>	<p>s-o CH 8.4 s-o CH 12.8 s-o CH 12.2</p>

Où se situe votre commune sur l'échelle du développement durable ?

Guide pratique accompagnant le profilographe communal du développement durable

	Au sein de la commune, des discussions sont menées sur les possibilités de réduire l'utilisation des ressources et de consommer de manière équitable.	
La production agricole et sylvicole tient compte des aspects écologiques et sociaux.	<p>Production agricole proche de la nature, utilisation de peu de pesticides / herbicides / fongicides, exploitations bio, exploitations extensives.</p> <p>Production sylvicole proche de la nature, prise en compte de l'utilisation à des fins de détente, part de réserves naturelles en forêt, utilisation modérée de la forêt.</p> <p>Il faut également tenir compte des aspects sociaux (p. ex. niveau de salaire, conditions de travail).</p>	s-o CH 2.4 s-o CH 15.2
La part des entreprises actives dans les autres secteurs qui tiennent compte des aspects environnementaux et sociaux est élevée.	<p>Les aspects environnementaux concernent les entreprises dans le domaine de l'économie verte, les <i>cleantech</i>, les technologies de l'environnement, l'économie circulaire, les entreprises qui disposent de systèmes de gestion de l'environnement et de gestion intégrés, les certifications ISO, les rapports sur le développement durable, etc.</p> <p>Il faut également tenir compte des aspects sociaux (p. ex. niveau de salaire, conditions de travail).</p>	s-o CH 8.4, s-o CH 8.8 s-o CH 12.2
Le potentiel touristique est exploité en préservant les ressources.	Pertinent seulement si une offre touristique importante est disponible sur le territoire de la commune.	s-o CH 8.9
Le gaspillage de denrées alimentaires ( <i>food waste</i> ) est faible dans les établissements publics.	<p>Pertinent seulement si des services de livraison de repas, des structures d'accueil de jour (garderie, école à journée continue, cantine), des homes, un hôpital, des hôtels et restaurants, etc. sont présents sur le territoire de la commune.</p> <p>Plusieurs mesures sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Labels, p. ex. « Fourchette verte »</li> <li>- Sensibilisation du personnel de cuisine et des clients</li> <li>- Peu de stocks, petites assiettes, offre réduite</li> <li>- Offrir la possibilité de se resservir plutôt que de servir des portions trop copieuses</li> </ul>	s-o CH 12.3 (objectif d'ici à 2030 : réduire de 50% la quantité de denrées alimentaires gaspillées par habitant)
<b>SOCIÉTÉ</b>		
<b>Qualité du lieu de vie</b> Maintenir / améliorer la qualité de l'habitat (calme, approvisionnement de base, possibilités de détente, mixité sociale, etc.)		<b>ODD 11</b>
La qualité de l'architecture et de l'aménagement est élevée.	<p>Fait référence à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- site intact, présence d'un véritable centre de localité, peu d'éléments dérangeants.</li> <li>- conservation du patrimoine bâti</li> <li>- constructions mettant l'accent sur l'esthétisme</li> <li>- beaux jardins et parcs</li> <li>- lotissements modernes</li> </ul> <p><i>Bases : recensement architectural du Service des monuments historiques (objets dignes de protection ou de conservation), ISOS (Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse), prix Wakker, etc.</i></p>	s-o CH 11.4

Où se situe votre commune sur l'échelle du développement durable ?

Guide pratique accompagnant le profilographe communal du développement durable

	<i>Remarque : existe-t-il une commission d'aménagement, des prescriptions dans le règlement de construction ?</i>	
Les zones d'habitation sont aménagées selon les besoins de la population.	Les aménagements extérieurs sont attractifs : espaces verts, espaces ouverts et dédiés à l'activité physique. La mixité sociale est bonne, les bâtiments sont bien entretenus, etc. Les besoins des différents groupes (personnes âgées, familles, enfants, jeunes, célibataires, personnes handicapées, etc.) sont identifiés et pris en compte. Il existe suffisamment de possibilités de rencontre. <i>Remarque : une bonne qualité du lieu de vie peut aussi se traduire par un prix élevé.</i>	s-o CH 11.7
La pollution sonore et les perturbations dues à un éclairage artificiel excessif sont faibles.	Soit il n'est pas nécessaire de mettre en œuvre des mesures de protection contre le bruit, soit des mesures efficaces sont déjà mises en place. Concerne les zones urbanisées et les zones de détente.	s-o CH 11.6
L'approvisionnement de base pour les besoins du quotidien (biens de consommation, services) est bon.	À disposition dans la commune p. ex. : – Commerces de denrées alimentaires et biens de consommation courante – Restaurants – Services tels que banques, bureau de poste, coiffeur, etc. – Artisans tels qu'électriciens, installateurs sanitaires, chauffagistes, etc.	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
Les zones de détente sont facilement accessibles à pied ou à vélo.	Fait référence à : forêt, cours d'eau, parcs, parcours sportifs, chemins de randonnée, etc.	s-o CH 11.7
<b>Mobilité</b> Maintenir / améliorer l'accès aux infrastructures et aux services importants, faciliter le recours aux transports publics		<b>ODD 9 / 11</b>
Une forte proportion de la population habite et travaille dans la même localité.	Peu de pendulaires sortants qui travaillent en dehors de la commune. <i>Base : statistique des pendulaires OFS</i>	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
L'offre en transports publics est bonne.	Cette affirmation se réfère à la taille et à la structure urbaine. – Nombre de correspondances – Fréquence, heures de pointe/heures creuses, Moonliner – Nombre d'arrêts (trafic local) – Raccordement aux centres régionaux – Accès et infrastructures aux arrêts La commune encourage l'utilisation des TP (carte journalière, abonnement général). Peu de foyers ne sont pas desservis par les TP. <i>Base : informations sur le taux de desserte des communes du canton de Berne (Office des transports publics / OTP)</i> <i>Voir également : jeu d'indicateurs DD : Qualité de la desserte par les transports publics</i>	s-o CH 9.1
L'offre en matière d'itinéraires cyclables et pédestres est bonne.	Il existe des itinéraires ne présentant pas de dangers pour les enfants, les écoliers, les personnes âgées, les personnes handicapées ou en fauteuil roulant, les promeneurs.	s-o CH 9.1

Où se situe votre commune sur l'échelle du développement durable ?

Guide pratique accompagnant le profilographe communal du développement durable

	<p>Le trafic est peu important ou il existe des aménagements tels que les pistes cyclables, les trottoirs, les passages piétons, etc.</p> <p>Le réseau piéton et cycliste est complet (toutes les infrastructures importantes de la commune sont desservies) et ne montre aucune lacune.</p>	
Les raccordements pour le trafic motorisé sont bons.	Les centres régionaux sont facilement accessibles.	s-o CH 9.1
Le système de transports publics est accessible à tous.	Les TP sont accessibles aux personnes âgées et handicapées, aux poussettes, etc.	s-o CH 11.2
<b>Santé</b> Préserver la santé et le bien-être de la population, garantir et améliorer les services de soin et de prévention des maladies		<b>ODD 2 / 3</b>
La population a accès aux services médicaux de base.	Disponibles dans la commune : médecin, dentiste, pédiatre, gynécologue, pharmacie, service psychologique, etc. Les offres de soins stationnaires sont facilement accessibles (également en dehors du territoire de la commune).	s-o CH 3.3
L'offre en matière de services aux individus est bonne.	Il s'agit ici de : repas à domicile, service de la jeunesse, travail social en milieu scolaire, Aide et soins à domicile, opticien, physiothérapeute, etc. Pas impérativement sur le territoire de la commune, également des offres mobiles ou des visites à domicile.	s-o CH 3.3
L'offre en matière de promotion de la santé et de prévention est bonne.	L'aménagement de l'espace public encourage / permet le mouvement. Des infrastructures telles que des pistes Vita, des chemins pour la course à pied et la marche à pied sont disponibles. Des séances d'information, des offres et des campagnes spéciales sur des thèmes tels que « Alimentation équilibrée », « Promotion de l'activité physique », « Santé psychique » sont organisées dans le cadre du programme d'action cantonal ou par les écoles, les associations, Aide et soins à domicile, la commune, etc.	s-o CH 3.8
Des offres pour une alimentation saine et équilibrée sont disponibles.	Pertinent seulement si des services de livraison de repas, des structures d'accueil de jour, des homes, un hôpital sont présents sur le territoire de la commune.	s-o CH 2.1
<b>Sécurité</b> Garantir / améliorer la sécurité objective et subjective		<b>ODD 3 / 11 / 16</b>
Le sentiment de sécurité au sein de la population est bon.	Il s'agit ici de la peur de la criminalité et des dangers naturels, des accidents de la circulation, des risques d'accidents, etc.	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
Le nombre d'accidents de la circulation est faible.	Valeur cible (0) atteinte = 10 À considérer pendant 4 à 5 ans. <i>Voir également : jeu d'indicateurs DD : Accidents de la route avec dommages corporels</i>	s-o CH 3.6
Le nombre de délits est faible.	Valeur cible (0) atteinte = 10 À considérer pendant 4 à 5 ans. Il s'agit ici de vols, d'actes de violence, de vandalisme, etc.	s-o CH 16.1

Où se situe votre commune sur l'échelle du développement durable ?

Guide pratique accompagnant le profilographe communal du développement durable

Le degré de préparation de la commune en cas de catastrophe et de panne est élevé.	Les dangers naturels sont pris en compte dans le plan d'affectation et le règlement de constructions. Les mesures d'aménagement nécessaires sont mises en œuvre.  L'organisation des forces d'intervention est efficace, les temps de réaction sont courts, les effectifs et les équipements sont suffisants, dans les entreprises également.	s-o CH 11.b
<b>Formation</b> Garantir / améliorer la qualité de la formation scolaire et de la formation pour adultes		<b>ODD 4</b>
L'intégralité de l'enseignement obligatoire se déroule dans la commune ou dans des lieux facilement accessibles.	L'accessibilité concerne la longueur des trajets scolaires (possibles à pied ou à vélo, ou bus scolaire disponible). Fait partie de la communauté scolaire avec d'autres communes.	s-o CH 4.1
La qualité de l'enseignement obligatoire est bonne.	Il s'agit ici des qualifications du corps enseignant, du matériel, des contrôles de qualité, etc.  Les jeunes ayant terminé leur scolarité trouvent une place d'apprentissage ou poursuivent leurs études.	s-o CH 4.1
L'offre régionale en matière de formation non obligatoire est diversifiée et facilement accessible.	Il s'agit ici de la 11 <sup>e</sup> année scolaire, du gymnase, des hautes écoles (spécialisées), des conservatoires, etc. également en dehors du territoire de la commune.  Facilement accessible au sens de : est-ce qu'un enfant ne va pas au gymnase ou au conservatoire car ils ne sont pas facilement accessibles ?	s-o CH 4.3
L'offre régionale en matière de formation pour adultes est vaste et facilement accessible.	Il s'agit ici de cours pour les parents, de cours de langue, de cours de l'université populaire, etc. proposés également en dehors du territoire de la commune.	s-o CH 4.3
<b>Culture et loisirs</b> Soutenir et promouvoir l'offre culturelle et de loisirs, encourager les activités bénévoles et associatives		<b>ODD 11 / 16</b>
La vie associative et les activités de loisirs disponibles dans la commune sont diversifiées et attractives.	Concerne des offres pour tous les âges, en particulier pour les jeunes. Il s'agit ici de manifestations, de locaux, de moyens d'encouragement, etc.  <i>Remarque : y c. sport, mais moins au sens de promotion de la santé (voir champ thématique Santé).</i>	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
L'offre culturelle de la commune est vaste et diversifiée.	Concerne des offres pour tous les âges, en particulier pour les jeunes. Il existe des offres dans des domaines divers (musique, théâtre, art, littérature, etc.)	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
La préservation de l'héritage culturel et historique est importante.	Il s'agit des traditions, coutumes, fêtes, de la préservation de l'histoire locale, etc.	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
<b>Sécurité sociale et communauté</b> Assurer le soutien social aux personnes fragilisées ; renforcer la coexistence et la cohésion de la population		<b>ODD 1 / 3 / 10</b>

Où se situe votre commune sur l'échelle du développement durable ?

Guide pratique accompagnant le profilographe communal du développement durable

L'évolution démographique est équilibrée.	Les proportions entre personnes quittant la commune et personnes s'installant dans la commune, et entre jeunes et personnes âgées sont équilibrées.	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
La solidarité au sein de la commune est forte.	Concerne p. ex. le travail bénévole, l'entraide entre voisins, etc.	s-o CH 10.2
L'intégration des migrants et migrantes est bonne.	Les migrants et migrantes participent à la vie de la commune. Fait également référence à l'intégration par l'école.	s-o CH 10.7
L'offre destinée aux personnes âgées et en situation de handicap est adaptée à leurs besoins.	Il s'agit ici des homes, des appartements en résidence, des manifestations, de l'intégration dans la vie de la commune, etc.	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
Seule une faible part de la population recourt à l'aide sociale.	Valeur cible (0 %) atteinte = 10 Concerne seulement les bénéficiaires de l'aide sociale sans PC. <i>Base : statistique de l'aide sociale</i>	s-o CH 1.2 s-o CH 1.3
Les lieux à problèmes et les problèmes sociaux sont rares.	Lieux dans lesquels de l'alcool, du cannabis et d'autres drogues illégales sont consommés. Problèmes sociaux tels l'isolement, l'exclusion, la discrimination, le harcèlement, etc.	s-o CH 3.5 s-o CH 10.3
<b>Égalité des chances</b> Garantir les mêmes chances et le même traitement indépendamment du sexe, de l'âge, de la religion, de l'appartenance culturelle, des handicaps, de l'origine sociale, etc.		<b>ODD 4 / 5</b>
Tous les enfants se voient offrir de bonnes chances pour débiter dans la vie.	Il est en particulier fait référence aux enfants issus de couches sociales inférieures, de la migration, de régions reculées, etc. Des offres pour les enfants ayant des besoins particuliers sont disponibles, p. ex. : – Développement de la petite enfance (en âge préscolaire, p. ex. apprentissage des langues) – Bus scolaire	s-o CH 4.2
Les organes des autorités sont paritaires (femmes / hommes).	Valeur cible (50%) atteinte = 10 Concerne l'exécutif et les commissions.	s-o CH 5.5
L'offre de prestations permettant de concilier vie professionnelle et vie de famille est bonne.	Des postes à temps partiel, des possibilités de partage de poste, des écoles à journée continue, des crèches, des structures d'accueil durant les vacances scolaires etc. sont disponibles dans la commune. Concerne également le nombre de postes de travail à temps partiel par rapport à la population pour les personnes qui ne peuvent pas ou ne veulent pas travailler à 100 %. <i>Voir également : jeu d'indicateurs DD : Accueil extrafamilial, garderies, Accueil extrafamilial, école à journée continue</i>	s-o CH 5.4
<b>GESTION DE LA COMMUNE</b>		
<b>Organisation des autorités et de l'administration</b> Mettre à disposition les ressources financières et humaines nécessaires et les		<b>ODD 8 / 16</b>

Où se situe votre commune sur l'échelle du développement durable ?

Guide pratique accompagnant le profilographe communal du développement durable

utiliser efficacement ; créer et utiliser des synergies		
Les autorités et l'administration sont organisées de façon judicieuse.	Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédures/déroulements clairs, structures modernes, compétences clairement définies</li> <li>- Gestion par objectif</li> <li>- Renseignements fournis avec rapidité et professionnalisme, procédures rapides et efficaces</li> </ul>	s-o CH 16.6
L'utilisation des ressources de la commune est efficace et aboutit aux effets souhaités.	<i>Bases : comparaison des indicateurs financiers, projets d'analyse comparative (OACOT = Office des affaires communales et de l'organisation du territoire)</i> <i>Remarques indirectes possibles :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Satisfaction de la population par rapport aux prestations de la commune</li> <li>- Acceptation du coefficient annuel par la population</li> <li>- Mise en œuvre réussie de projets et de planifications de la commune etc.</li> </ul>	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
Les ressources pour une gestion efficace de la commune sont disponibles.	Fait référence aux ressources financières et humaines ainsi qu'aux instruments nécessaires à une planification prévoyante (lignes directrices, programme de législature, contrôle des résultats, retraites pour le conseil communal et les cadres, etc.).  Le conseil communal et l'administration ont une bonne capacité à s'imposer (pas de projets ayant échoué, votations, etc.).	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
L'administration a le sens du service et se soucie des besoins de la population.	<i>Remarques indirectes possibles :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de réclamations sur les prestations de l'administration</li> <li>- Bonne joignabilité des employés de l'administration</li> </ul>	s-o CH 16.3
Une main-d'œuvre suffisante et qualifiée est disponible pour effectuer les tâches communales.	Concerne les postes rémunérés.	s-o CH 8.6
<b>Finances et impôts communaux</b> Améliorer le rapport entre rentrées financières et dépenses, freiner l'endettement, limiter la charge des intérêts		<b>ODD 17</b>
Les finances sont équilibrées à long terme.	Le coefficient d'impôt communal est adapté aux tâches de la commune.	s-o CH 17.13
Les sources de recettes fiscales sont bien diversifiées (pas de risque de concentration).	La dépendance à l'égard de particuliers ou d'entreprises individuelles est faible.	s-o CH 17.13
Le degré d'autofinancement est bon.	Il faut tenir compte de la moyenne des 4 à 5 dernières années. Valeur optimale : 100 %. <i>Voir également : jeu d'indicateurs DD : Degré d'autofinancement</i>	s-o CH 17.13
La quotité de la charge des intérêts est basse.	Il faut tenir compte de la moyenne des 4 à 5 dernières années. Moins de 0 % est un bon chiffre. <i>Voir également : jeu d'indicateurs DD : Quotité de la charge des intérêts</i>	Pas mentionné dans l'Agenda 2030

Où se situe votre commune sur l'échelle du développement durable ?

Guide pratique accompagnant le profilographe communal du développement durable

La dette brute par rapport aux revenus est bonne.	Il faut tenir compte de la moyenne des 4 à 5 dernières années. Moins de 100 % est un bon chiffre. <sup>4</sup> <i>L'endettement doit être qualifié de critique à partir du moment où le seuil de 200 % est dépassé. Une dette brute de 200 % par rapport aux revenus signifie que la commune peut rembourser ses dettes dans les deux ans si elle n'effectue aucune autre dépense.</i> <i>Voir également : jeu d'indicateurs DD : Quotité de la dette brute</i>	s-o CH 17.13
<b>Infrastructures communales</b> Maintenir et augmenter la fonctionnalité et la valeur des infrastructures publiques		<b>ODD 9 / 11</b>
Les constructions de génie civil appartenant à la commune sont en bon état.	Il s'agit ici de l'approvisionnement en eau et en énergie, de l'évacuation des eaux usées, des routes, des autres infrastructures de transport, etc. <i>Bases : évaluation de l'état des infrastructures (PGEE, PGA, évaluation des réseaux, etc.)</i>	s-o CH 9.1
Les bâtiments appartenant à la commune sont en bon état.	Bâtiments scolaires, salles polyvalentes, maison communale, etc. <i>Ne tenir compte que des bâtiments faisant partie du patrimoine administratif.</i>	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
Les infrastructures de la commune correspondent aux besoins.	Les infrastructures correspondent aux exigences de la population et de l'économie (p. ex. suffisamment de salles de classe ; suffisamment de terrains à bâtir bien desservis) ; les besoins des différents groupes d'intérêts sont connus.	s-o CH 9.1
Le rapport entre le coût des infrastructures publiques et leur taux d'utilisation est bon.	Il s'agit ici des bâtiments scolaires, des salles polyvalentes, des piscines couvertes, des routes, des places de stationnement, etc. <i>Bases : plans d'affectation, calculs de rentabilité</i>	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
Les moyens nécessaires au maintien de la valeur des infrastructures publiques sont garantis à long terme.	Concerne les fonds propres disponibles pour les infrastructures (eau, eaux usées, etc.) ; amortissements pour les routes et les bâtiments. <i>Les bâtiments sont souvent déjà amortis à zéro.</i>	s-o CH 9.1
Les infrastructures sont protégées contre les dangers naturels et les risques majeurs.	Les dangers naturels et risques majeurs possibles sont : – incendies, inondations, glissements de terrain, avalanches, tremblements de terre, etc. – coupures de courant	s-o CH 11.5
<b>Marchés publics</b> Tenir compte des critères sociaux et écologiques dans le cadre des acquisitions effectuées par les pouvoirs publics.		<b>ODD 12</b>
L'importance accordée aux critères écologiques et sociaux dans les marchés publics est élevée.	Existe-t-il des directives communales correspondantes concernant les marchés publics ? Les marchés publics et les appels d'offres – comprennent des critères d'adjudication pour des produits et des services particulièrement	s-o CH 12.7

<sup>4</sup> Dette brute par rapport aux revenus = endettement / revenus courants x 100

La dette brute (y compris celle des entités particulières) est exprimée en pour cent des revenus courants, ce qui renseigne sur l'importance de l'endettement.

Où se situe votre commune sur l'échelle du développement durable ?

Guide pratique accompagnant le profilographe communal du développement durable

	<p>respectueux de l'environnement / socialement supportables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contiennent des critères d'aptitude pour les entreprises offrant des places d'apprentissage ou des postes de travail pour handicapés, etc.</li> <li>- prennent en compte les coûts externes</li> <li>- définissent le type de livraison (voie et moyen de transport) dans les critères d'adjudication</li> </ul> <p>Il s'agit ici de l'importance apportée à ces critères par rapport au critère de prix.</p> <p><i>Critères d'adjudication : éco-label, éco-devis, consommation d'énergie, matériaux de récupération*, peintures / colles exemptes de solvants, produits issus de matières premières renouvelables, du commerce équitable, etc.</i></p> <p><i>*Matériaux de récupération : béton recyclé (provenant de granulats de béton et de granulats d'asphalte non triés) pour les bâtiments, granulats d'asphalte et de béton pour les routes, granulats de tuiles pour l'aménagement des jardins et des chemins, graviers de recyclage, etc.</i></p>	
La part de matériaux peu polluants dans les constructions publiques est élevée.	<p>Il s'agit ici de polluants tels que l'amiante, le PCB (joints), le formaldéhyde, les solvants et la colle.</p> <p>Dans les bâtiments, il faut également tenir compte des équipements exempts de polluants (meubles de l'école).</p> <p><i>Dans les bâtiments équipés d'un système d'aération douce, il est particulièrement important que le mobilier, les revêtements, les parois (peinture), etc. dégagent le moins possible de substances dangereuses pour la santé.</i></p>	s-o CH 12.7
L'utilisation de produits nocifs pour l'environnement pour l'entretien des bâtiments et des installations publiques est faible.	<p>Concerne les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiments : nettoyage avec microfibrilles plutôt que détergents ; pas d'utilisation généralisée de désinfectants dans les WC.</li> <li>- Routes, parcs, cimetières: pas d'herbicides ni d'insecticides, par ex.</li> <li>- Routes : utilisation contrôlée de sel</li> </ul> <p>Des directives communales correspondantes existent-elles ?</p> <p>Les centres d'entretien et les concierges sont-ils sensibilisés à ce thème ?</p> <p><i>L'utilisation de produits qui correspondent aux prescriptions légales entraîne une évaluation moyenne.</i></p>	s-o CH 12.7
<b>Communication et réseaux</b> Améliorer la communication et la collaboration entre les différents acteurs de la commune		<b>ODD 8 / 16 / 17</b>
La commune communique de manière efficace et moderne.	<p>Concerne le site Internet de la commune, les panneaux d'information, les annonces, etc.</p> <p>Les possibilités offertes par le numérique (guichet numérique, médias sociaux, etc.) sont utilisées.</p>	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
La communication entre les autorités / l'administration et la population fonctionne bien.	<p>Il s'agit ici :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'informations communiquées en temps utile à la population, site Internet mis à jour, etc.</li> </ul>	s-o CH 16.6

Où se situe votre commune sur l'échelle du développement durable ?

Guide pratique accompagnant le profilographe communal du développement durable

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- de séances d'information et manifestations participatives, etc.</li> <li>- d'horaires où les employés sont joignables, heures de consultation.</li> </ul>	
La collaboration entre les entreprises locales et avec la commune est bonne.	Contacts institutionnalisés (p. ex. commission économique, apéritif sur le thème de l'économie, etc.), échange de savoir-faire, utilisation commune d'appareils et d'installations, stand commun à des foires, etc.	s-o CH 17.17
L'engagement de la commune en faveur de la création, de l'implantation et du maintien des entreprises est important.	Pertinent seulement s'il existe un potentiel pour l'implantation d'entreprises. La commune pratique un marketing régional actif. Les idées de la commune concernant son développement économique se reflètent dans son plan de zones. Des surfaces et objets adaptés sont disponibles.	s-o CH 8.3
<b>Engagement et identification</b> Maintenir / améliorer l'engagement et l'identification de la population et de l'économie dans et avec la commune		<b>ODD 4 &amp; 10</b>
La population s'identifie fortement à la commune.	Il s'agit ici de l'identification à la commune des habitants de longue date, des nouveaux arrivants, des jeunes et des personnes âgées. La participation (passive) de la population aux fêtes et autres activités communes est importante ; la vie associative est active, etc.	s-o CH 10.2
La population s'engage fortement pour la commune.	Il s'agit ici de l'engagement (actif), en dehors de la participation politique et des tâches communales ordinaires, p. ex. groupes de jeunes, écoles, associations, communes bourgeoises, paroisse, initiatives privées, etc. Existe-t-il des actions telles que ramassage du papier, jour de ramassage/de collecte) ?	s-o CH 10.2 s-o CH 4.2
Les entreprises locales s'intéressent et s'engagent fortement pour la commune.	Il s'agit ici de l'engagement d'entreprises artisanales, agricoles, sylvicoles, touristiques, etc., p. ex. sous la forme de sponsoring de manifestations communales, de mise à disposition de sites/matériel, etc.	s-o CH 10.2
<b>Participation et transparence</b> Garantir / améliorer les modes de participation des individus aux prises de décision de la société : votations, élections, possibilités de participation informelles		<b>ODD 16</b>
Le taux de participation aux élections et aux votations est élevé.	Le taux de participation aux élections et aux votations est supérieur à la moyenne cantonale ; la participation à l'assemblée communale doit également être prise en compte.	s-o CH 16.7
Les sièges sont facilement pourvus au sein des différents organes de la commune.	Concerne les postes non rémunérés (mandats politiques, commissions). Les mandats politiques peuvent-ils être attribués ? Il n'y a pas de sièges ni de postes vacants, pas d'élection tacite, pas de contrainte à assumer une charge.	Pas mentionné dans l'Agenda 2030
Les autorités garantissent l'accès aux documents officiels et communiquent les informations nécessaires en	La population ne dépose pas de plainte ni de recours.	s-o CH 16.6 s-o CH 16.10

Où se situe votre commune sur l'échelle du développement durable ?

Guide pratique accompagnant le profilographe communal du développement durable

temps voulu et en toute transparence.		
<b>Collaboration régionale et solidarité interrégionale</b> Encourager la collaboration, la solidarité entre régions et entre pays		<b>ODD 11 / 17</b>
La planification et la collaboration intercommunales sont établies et fonctionnent bien.	Il s'agit ici du nombre et de l'efficacité des associations d'utilité publique, des services régionaux, des plans directeurs intercommunaux, des plans d'aménagement harmonisés à l'échelle intercommunale, des conférences régionales, des services pour d'autres communes, etc.	s-o CH 11a
L'engagement en faveur de régions défavorisées est important.	Concerne les particuliers et la commune. En Suisse : régions périphériques, régions de montagne, etc. À l'étranger : jumelages de villes, contributions d'aide d'urgence et d'aide au développement, etc.	s-o CH 17.2